

**L'école nationale Supérieure d'Architecture de Versailles recrute pour l'année universitaire 2017/2018 un enseignant (« directeur d'études ») sur contrat de 80 heures pour sa formation HMONP.**

**Profil :** Architecte praticien en agence d'architecture

**Pré-requis :**

Avoir un emploi principal (obligatoire)

Capacité à s'intégrer dans l'équipe pédagogique de la formation HMONP composée d'une enseignante titulaire responsable de la formation et de cinq directeurs d'études (contractuel à 80h).

**Charges d'enseignement :** Le directeur d'études est un enseignant de l'école d'architecture. Il suit le candidat à l'habilitation à exercer la maîtrise d'œuvre en son nom propre tout au long de sa formation jusqu'à l'évaluation finale et fait le lien entre la partie de la formation dispensée dans l'école et celle relevant de la mise en situation professionnelle.

Il a pour rôle :

- D'aider le postulant à définir les termes du protocole initial de mise en situation professionnelle, à préciser l'orientation à donner à l'immersion dans l'agence d'accueil.
- De contrôler que ce protocole, élaboré conjointement et négocié avec l'agence d'accueil, correspond à cette orientation
- De suivre et encadrer l'élaboration du mémoire qui sera soumis au jury final d'habilitation.
- De participer aux jurys et commissions HMONP
- De proposer des cours notamment autour de l'application du droit de l'architecture

L'encadrement du mémoire est organisé le samedi de décembre à juin par demi-journée ou journée complète. Le directeur d'étude encadre 20 candidats HMONP au maximum.

**Contexte du recrutement :** La formation assurée par l'ENSA-V s'inscrit dans le dispositif de la réforme de l'enseignement de l'architecture dans le cadre européen « LMD » (licence, master, doctorat). Si la formation de l'architecte en matière de conception architecturale est totalement terminée au terme de son cycle master, la formation HMONP a vocation de permettre à l'architecte diplômé d'Etat de maîtriser les strictes conditions d'entrée dans la profession réglementée au titre de la loi du 3 janvier 1977 modifiée de l'architecture et d'endosser les responsabilités personnelles qui en découlent.

La formation est accessible :

Par la validation des acquis professionnels (VAP), après trois ans d'expérience de maîtrise d'œuvre à la date de l'inscription, et le suivi de formations organisées par l'école. Le candidat peut bénéficier des enseignements théoriques, pratiques et techniques organisés par l'école.

Par la mise en situation professionnelle (MSP) d'une durée de 6 mois minimum à plein temps, devant débiter entre la mi-octobre et début février. L'ADE doit être salarié dans une structure professionnelle de maîtrise d'œuvre architecturale. Une convention tripartite est établie entre l'école, l'ADE et la structure d'accueil. La MSP doit être accompagnée du suivi et de la validation des enseignements théoriques, pratiques et techniques organisés par l'école.

**Objectifs pédagogiques :** « La formation doit permettre à l'architecte diplômé d'Etat (ou titulaire diplôme reconnu comme équivalent), d'approfondir ou d'actualiser ses connaissances dans trois domaines spécifiques :

- les responsabilités personnelles du maître d'œuvre : la création et la gestion des entreprises d'architecture, les principes déontologiques, les questions de négociation de la mission (contrat,

assurances...), les relations avec les partenaires (co-traitance....), la gestion et les techniques de suivi de chantier,... ;

- l'économie du projet : la détermination des coûts d'objectifs, les liens avec les acteurs (économiste, bureaux d'études techniques, entreprises,...) ;

- les réglementations, les normes constructives, les usages.... ».

L'enseignement théorique (150h) qui couvre ces trois domaines se déroule d'Octobre à Février, en cours du soir et donne lieu à un examen final de contrôle de connaissance.

**Dossier de candidature :** Le dossier de candidature doit comporter un dossier faisant ressortir les expériences personnelles de l'architecte praticien répondant au profil de directeur d'étude détaillé ci-dessus (30 pages maximum)

**Envoi des candidatures :**

La date limite de réception des candidatures adressées à Monsieur Jean-Christophe Quinton, directeur de l'ENSA-V, 5 avenue de Sceaux – BP20674 – 78006 Versailles Cedex, est fixée au **jeudi 7 septembre 2017**.